



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2001/3/Add.1
2 avril 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-neuvième réunion plénière

(Genève, 11-13 juin 2001)

**PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIÈRE
DE STATISTIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE,
2001/2002 et 2002/2003 :
Présentation intégrée**

(Version établie avant la réunion plénière)

**ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE STATISTIQUE**

Introduction

1. L'activité de programme exposée dans le présent document fait partie de la "Présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique" qui offre un aperçu succinct des activités envisagées pour les deux prochaines années par les organisations internationales dans le domaine de la statistique et qui peuvent avoir des incidences sur les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Les informations sont présentées par domaine d'activité dans six additifs différents. La Présentation intégrée complète comprend les documents suivants :

Présentation intégrée : Introduction et aperçu général (CES/2001/3)

Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique
(CES/2001/3/Add.1)

Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes
(CES/2001/3/Add.2)

Activité de programme 3 : Statistiques économiques (CES/2001/3/Add.3)

Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques (CES/2001/3/Add.4)

Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement (CES/2001/3/Add.5)

Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat
(CES/2001/3/Add.6)

2. La présente version de la Présentation intégrée a été établie aux fins d'examen par la Conférence des statisticiens européens à sa réunion plénière qui aura lieu du 11 au 13 juin 2001. La Conférence s'appuie sur ce document pour s'acquitter de sa mission primordiale de coordination des travaux statistiques internationaux projetés pour les deux prochaines années et qui présentent un intérêt pour les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. La Présentation intégrée est également un instrument utile de coordination au niveau national puisque les pays s'y réfèrent de plus en plus pour décider de leur participation aux réunions organisées par les organisations internationales. Après la réunion plénière, des modifications y seront apportées en fonction des décisions que la Conférence aura prises concernant les divers domaines d'activité, et une "version établie à l'issue de la réunion plénière" sera publiée.

3. Les informations présentées dans cet additif se rapportent au domaine d'activité dénommé "Activité de programme 1" qui a pour titre "Organisation et fonctionnement des services de statistique" et qui est subdivisée en quatre "éléments de programme (EP)".

1.1 PROMOTION ET COORDINATION DES TRAVAUX STATISTIQUES MULTILATÉRAUX

Exposé des problèmes : Gérer les relations multilatérales entre organisations internationales de statistique concernant les questions en rapport avec les services nationaux de statistique; réduire au minimum les doubles emplois en matière de collecte de données auprès des pays membres; assurer la compatibilité des données publiées; encourager la cohérence dans les ordres du jour des commissions, groupes de travail, équipes spéciales et groupes de statistique pour que les échanges de vues à l'échelon international aient un effet synergique; promouvoir l'adoption de programmes de travail unifiés avec des priorités homogènes; favoriser une recherche plus stratégique et prévisionnelle de la coordination; encourager l'établissement de définitions cohérentes des métadonnées et la diffusion des métadonnées; veiller à l'harmonisation et à la compatibilité des définitions et classifications utilisées par les organisations internationales; enfin, étudier la possibilité, pour la Conférence, de développer ses contacts avec les universités, les organisations non gouvernementales (par exemple l'Association internationale pour les statistiques officielles et l'Institut international de statistique), les médias et le monde des entreprises.

Objectifs stratégiques à moyen terme : Décisions de la Conférence des statisticiens européens adressées au secrétariat de la CEE et se rapportant, d'une part, à son propre programme de travail et, d'autre part (sur la demande d'un des organes dont relève la Conférence, à savoir la Commission économique pour l'Europe), au programme de travail du Groupe des activités relatives à la population de la CEE, et conseils de la Conférence aux autres organes subsidiaires principaux de la CEE et à d'autres organisations internationales ou supranationales relatifs

aux activités de leurs programmes de travail concernant les statistiques. Élaboration périodique d'accords et de protocoles largement diffusés sur des questionnaires unifiés, des bases de données uniques et des programmes de travail et ordres du jour harmonisés. Soumission de programmes de travail intégrés et de programmes rationalisés de collecte des données à des instances telles que la Conférence des statisticiens européens, à sa réunion plénière annuelle, et la Commission de statistique de l'ONU. Démonstration effective de cohérence dans la diffusion des données par les services internationaux de statistique.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :

- Le Bureau de la Conférence a débattu des questions de coordination à sa réunion d'octobre 2000. Il a noté que les organismes représentés au sein du Bureau étaient parvenus à instaurer entre eux une coordination particulièrement étroite et élaborée mais éprouvaient de relativement grandes difficultés à obtenir des résultats similaires avec les organismes qui n'étaient pas représentés au sein du Bureau. Celui-ci a analysé plusieurs exemples de coordination qui laissaient à désirer, par exemple les divergences constatées dans les chiffres de la mortalité indiqués par le siège de l'OMS à Genève et par la Division de la population de l'ONU (voir l'EP 4.9 pour plus de détails). Il a décidé que ce point devait être signalé à l'attention de la Conférence au cours de la réunion plénière.
- Le Bureau a estimé qu'il fallait également appeler l'attention de la Conférence sur le fait qu'ils pouvaient l'un et l'autre faire appel à des mécanismes pour déceler plus facilement les problèmes de coordination mais qu'ils ne disposaient pas de beaucoup de moyens pour résoudre les problèmes rencontrés. Il a aussi estimé qu'il était plus facile d'assurer une coordination au niveau national s'il existait une bonne coordination au niveau international.
- Eurostat et l'OCDE étudient la possibilité d'élaborer un programme annuel d'activités communes qui donnerait un aperçu détaillé des domaines d'intérêt commun et des objectifs et qui indiquerait les dispositions à prendre.

Décision que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2001 :

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2001 à juin 2003 :

CEE-OCDE-Eurostat : Réunions consacrées à l'examen conjoint des programmes (annuelles)

CEE-Eurostat-OCDE : Nombreuses réunions des divers groupes de travail intersecrétariats.

Rapporteur : CEE.

Activités et moyens de juillet 2001 à juin 2003 :

Équipes spéciales exerçant une fonction de coordination :

La Commission de statistique de l'ONU a créé des groupes de travail intersecrétariats chargés de traiter les questions de coordination et questions connexes dans les domaines de la statistique énumérés ci-après (pour un complément d'information sur les activités de ces groupes de travail, voir d'autres parties de la Présentation intégrée, comme indiqué) :

- a) Équipe spéciale de la comptabilité nationale (voir le projet 3.1 dans le document CES/2001/3/Add.3).
- b) Équipe spéciale des statistiques des finances (voir le projet 3.2 dans le document CES/2001/3/Add.3).
- c) Équipe spéciale des statistiques du commerce (voir le projet 3.3 dans le document CES/2001/3/Add.3).
- d) Équipe spéciale des statistiques des services (voir le projet 3.6 dans le document CES/2001/3/Add.3).
- e) Équipe spéciale des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale (voir le projet 3.9 dans le document CES/2001/3/Add.3).
- f) Équipe spéciale des statistiques de l'environnement (voir le document CES/2001/3/Add.5).

Activités de la CEE :

- a) Coordonner l'établissement de la Présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, sur la base des données fournies par la CEE, Eurostat, l'OCDE, la Division de statistique de l'ONU, les institutions spécialisées, le Comité inter-États de statistique de la CEI, etc.
- b) Collaborer, avec Eurostat et l'OCDE, à l'organisation des réunions des groupes de travail intersecrétariats dans différents domaines de la statistique et de celles consacrées à l'examen conjoint des programmes, qui ont pour but d'envisager périodiquement les problèmes potentiels.
- c) Coordonner les travaux statistiques entrepris par d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE et/ou par les divisions de la CEE.

Ressources du secrétariat : Importantes.

Activités de l'OCDE : L'OCDE continuera à coopérer avec d'autres institutions internationales, en particulier en participant aux réunions consacrées à l'examen conjoint des programmes et par des contacts réguliers avec les autres principaux acteurs. Elle continuera de participer aux réunions techniques organisées par Eurostat pour les États membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen ainsi que les pays candidats afin de contribuer à l'intégration

européenne et à la transparence pour les pays membres de l'OCDE qui n'appartiennent pas à la région. Elle participera également à toutes les équipes spéciales susmentionnées et organisera la réunion de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services.

Activités d'Eurostat : (*Thème 91 - Relations internationales*) :

Travaux de méthodologie en cours :

- Eurostat continuera d'assister, en tant qu'observateur actif, aux réunions de diverses instances internationales dans le domaine de la statistique : la Commission de statistique de l'ONU et son Groupe de travail ainsi que la Conférence des statisticiens européens et son Bureau.
- Maintien de liens étroits avec d'autres organisations internationales, par l'intermédiaire du Sous-Comité des activités statistiques du CAC et du Programme commun.
- Examen dans le but de garantir une bonne coordination des collectes de données auprès des États membres et éviter les répétitions dans ce domaine.
- Il est prévu de réaliser un plus grand nombre de collectes de données en commun au cours des prochaines années.
- Coordination des relations avec d'autres pays membres de l'OCDE (par exemple les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande).
- L'objectif essentiel de cette participation est de faire entendre la voix de la Commission européenne au cours de l'élaboration de normes mondiales dans le domaine statistique et de la gestion du système statistique mondial.

Objectif prioritaire des travaux de méthodologie :

- Simplifier la tâche des organisations internationales appelées à fournir des informations aux fins de la Présentation intégrée. Le volume de travail ne semble pas justifier les objectifs. La simplification devrait être fonction des réponses à deux questions fondamentales : Qui sont les utilisateurs de la Présentation intégrée, à quoi sert-elle ?

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU :

- a) Mise au point de concepts et de méthodes et amélioration de la coordination des programmes relatifs aux statistiques de l'environnement et à la comptabilité, en collaboration avec le PNUE, l'OCDE, Eurostat, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales.
- b) Travaux consacrés à l'harmonisation des classifications économiques et sociales internationales, en collaboration avec un large éventail de pays et d'organismes actifs dans ce domaine.
- c) Services de secrétariat pour le compte du Groupe de travail intersecrétariats de la comptabilité nationale (dont font également partie Eurostat, l'OCDE, le FMI et la Banque

mondiale) qui a pour mission de coordonner les efforts déployés sur le plan multilatéral afin de faciliter l'application du SCN de 1993.

d) Promotion de consultations multilatérales d'experts sur des problèmes cruciaux en matière de statistiques. Dans ce contexte, la Division facilite la création de "groupes-villes", c'est-à-dire de groupes de consultation informels (voir l'élément de programme 3.XX).

e) Coordination des travaux internationaux dans le domaine des statistiques du commerce (en coopération avec la CEE, Eurostat, l'OCDE et d'autres organisations internationales).

f) Coordination des activités internationales sur les indicateurs; élaboration de rapports annuels au Conseil économique et social de l'ONU sur la mise au point d'indicateurs de base au titre du suivi des grandes conférences et sommets de l'ONU. Dans ce contexte, la Division de statistique de l'ONU coopère étroitement avec les fonds et programmes des Nations Unies aux fins de l'établissement et de la mise en application d'un cadre d'indicateurs de base pour un bilan commun de pays. Des visites sur place permettront d'évaluer la capacité des systèmes nationaux de statistique d'établir régulièrement les indicateurs de base qui ont été définis. La Division de statistique de l'ONU étudiera aussi les répercussions sur les pays de la prolifération des ensembles d'indicateurs et de la nécessité inhérente de dépouiller et d'établir des statistiques au niveau national. Pour favoriser une meilleure coordination des activités relatives aux indicateurs entre les organisations internationales, la Division de statistique de l'ONU crée - sous les auspices du Sous-Comité des activités statistiques du CAC - une page Web qui comprend des métadonnées sur les indicateurs de développement produits et diffusés par les organisations internationales.

Fonds monétaire international (FMI) :

a) Convoque les réunions des organes suivants : i) Comité du FMI sur les statistiques de la balance des paiements; et ii) Équipe spéciale interorganisations chargée des statistiques des finances.

b) Est membre des équipes spéciales interorganisations ci-après : i) Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (dont il assume la présidence par rotation après la session de 2001 de la Commission de statistique); ii) Équipe spéciale des statistiques du commerce international; iii) Équipe spéciale des statistiques de l'environnement; iv) Équipe spéciale des statistiques des services; et v) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.

c) S'associe à la gestion du système statistique mondial en participant aux activités suivantes : i) sessions de la Commission de statistique de l'ONU; ii) réunions du Sous-Comité des activités statistiques du CAC; iii) travaux de nature statistique des commissions régionales de l'ONU, notamment ceux de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau (en qualité d'observateur); et iv) activités spéciales telles que le Consortium PARIS21.

d) Coopère avec la BSI (notamment en ce qui concerne la dette extérieure, les réserves internationales et les statistiques bancaires), Eurostat, la BCE et l'OCDE dans des domaines d'intérêt commun.

Banque mondiale :

a) Assiste en tant qu'observateur i) aux sessions de la Commission de statistique de l'ONU; ii) aux réunions du Sous-Comité des activités statistiques du CAC; iii) à la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens; iv) aux réunions d'autres commissions régionales de l'ONU.

b) Est membre de plusieurs équipes spéciales interinstitutions : i) Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale; ii) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix; iii) Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances.

c) Fait partie de l'organe directeur du Consortium PARIS21;

d) Gère un Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités statistiques, qui est alimenté par plusieurs donateurs;

e) Coopère avec Eurostat, la CEE et l'OCDE dans des domaines d'intérêt commun.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants :

- Le Comité s'attache essentiellement à coordonner les travaux statistiques et à aligner et harmoniser les outils statistiques avec les normes internationales dans les domaines suivants : système de comptabilité nationale; statistiques économiques, démographiques et sociales; et traitement des données et de l'information des pays membres de la Communauté. Les documents en cours d'élaboration sont examinés par le Conseil scientifique du Comité, des groupes d'étude ou des réunions spéciales. Une fois mis au point, ils sont distribués, sous forme de recommandations, aux services nationaux de statistique. Les documents méthodologiques et statistiques sont publiés dans le bulletin statistique intitulé "CIS Statistics" qui paraît deux fois par mois afin d'être utilisés par plusieurs catégories d'utilisateurs.
- Le site Web du Comité de statistique de la CEI (<http://www.cisstat.com>) fournit des informations sur les indicateurs macroéconomiques des pays de la Communauté et affiche également les communiqués de presse du Comité. À partir de 2001, il présentera des listes de documents méthodologiques établis par le Comité.
- Le Comité fournit gratuitement des services consultatifs.

1.2 QUESTIONS DE GESTION ET DE POLITIQUE GÉNÉRALE INTÉRESSANT DIRECTEMENT LES PRÉSIDENTS DES SERVICES NATIONAUX DE STATISTIQUE

Exposé des problèmes : Il est essentiel de maintenir des relations efficaces avec la direction des instituts nationaux de statistique et de rester en contact avec les cadres des organisations statistiques internationales pour créer un système statistique international intégré et homogène et établir des systèmes statistiques nationaux performants. Il est nécessaire de prêter particulièrement attention au rôle des différents acteurs internationaux ainsi qu'à l'interpénétration partielle de différents groupes de pays. De surcroît, comme ce domaine

d'activités est relativement vaste, il importe également de se limiter et de donner la priorité à des questions bien circonscrites pendant un laps de temps déterminé.

Il s'agit d'étudier, aux niveaux international, national et régional (sous-national), les grandes options en matière de gestion et de statistique qui intéressent directement les chefs des services nationaux de statistique; de faciliter les échanges de vues et de données d'expérience entre responsables d'organismes nationaux de statistique sur les problèmes liés à l'organisation, à la gestion et aux relations avec le monde extérieur des organismes dont ils ont la charge; d'établir des priorités pour l'élaboration de normes et de méthodes statistiques internationales et d'en encourager l'utilisation; de permettre aux chefs des organismes de statistique d'échanger leurs vues et données d'expérience sur l'évolution des besoins en matière de statistique, qui oblige à réformer les politiques et organismes statistiques; d'examiner des questions telles que la stratégie de développement des services nationaux de statistique, l'élaboration et la conception générale des statistiques officielles et la déontologie dans le domaine de la statistique; d'encourager l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle et de déterminer s'il faut ou non les réviser ou les actualiser; d'observer en permanence l'opposition entre l'augmentation de la demande de statistiques et la diminution des ressources; d'encourager la diffusion des "meilleures pratiques statistiques" parmi les pays de la CEE; enfin de renforcer le rôle et l'utilité des statistiques aux niveaux national et international.

Objectifs stratégiques à moyen terme : Comptes rendus des réunions des chefs des organismes de statistique. Décisions et recommandations de la Conférence au sujet des programmes de travail dans le domaine statistique prévus par les organisations internationales. Minutes des principales réunions du Bureau et notes d'information concernant les réunions des organes dont dépend la Conférence communiquées à la réunion plénière en tant que documents de séance. Documents de fond et examens détaillés de l'évolution des normes et méthodes internationales en matière de statistique et de leur application dans la pratique, préparés à l'intention des réunions plénières. Exemples d'application des Principes fondamentaux et rapport périodique à la Commission économique pour l'Europe à ce sujet.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :

- Le Bureau a estimé qu'il fallait attirer l'attention de la Conférence sur la difficulté croissante qu'éprouvaient les services de statistique et autres institutions à préserver le caractère confidentiel des données dans le monde actuel.
- Il a également jugé qu'il fallait attirer l'attention de la Conférence sur la demande croissante de statistiques régionales à laquelle devaient répondre les services nationaux et internationaux de statistique.

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2001 :

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

- Retenir le thème proposé (si tel est le cas) dans le document CES/2001/13 comme thème du séminaire lors de la réunion plénière de 2002 qui marquera le cinquantième anniversaire de la Conférence des statisticiens européens.

Réunions de juillet 2001 à juin 2003 :

CEE : Réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens, juin 2001, 2002, 2003

CEE : Quatre réunions du Bureau de la Conférence chaque année

Eurostat : Groupe de travail sur le programme de statistique annuel, 9 juillet 2001

Eurostat : Quarante-deuxième réunion du Comité du programme statistique, 20 septembre 2001

Eurostat : Partenariat financier avec le SSE, octobre 2001

Eurostat : Onzième réunion du CEIES, 23 novembre 2001

Eurostat : Quarante-troisième réunion du Comité du programme statistique, 22 novembre 2001

Eurostat : Partenariat financier avec le SSE, mai 2002

Eurostat : Réunions du CPS, mars, mai, septembre et novembre 2002

Eurostat : Groupe de travail sur le programme statistique annuel 2002

Eurostat : Conférence DGINS, mai 2002

Eurostat : Partenariat financier avec le SSE, mai 2003

Eurostat : CEIES - une réunion plénière, deux réunions pour chacun des quatre sous-comités, et trois réunions du bureau par an.

Rapporteur : Statistics Norway.

Activités et moyens de juillet 2001 à juin 2003 :

Activités de la CEE :

- a) Réunions plénières annuelles de la Conférence des statisticiens européens.
- b) Réunions ordinaires du Bureau de la Conférence des statisticiens européens, faisant fonction de comité directeur de la Conférence.
- c) Examen à la cinquantième réunion plénière (2002) du thème "....." (voir le descriptif des projets pour la réunion plénière de 2002, qui commémorera le cinquantième anniversaire de la Conférence des statisticiens européens, dans le document CES/2001/13).

d) Élaboration d'un résumé des communications nationales sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle aux fins de sa présentation à la Conférence (la date devra être déterminée par le Bureau de la Conférence).

Ressources du secrétariat : Importantes.

Activités de l'OCDE : i) examen et mise à jour des normes relatives à la communication des statistiques en consultation étroite avec les pays membres et eu égard aux futurs pays membres; ii) évaluation du système statistique des nouveaux pays membres sur la base des Principes fondamentaux de la statistique officielle et des normes établies pour la communication des statistiques.

Activités d'Eurostat : (*Thèmes 92 - Planification et évaluation des travaux, 93 - Gestion des ressources humaines, 94 - Gestion des ressources financières, 96 - Audit, 97 - Administration générale*) :

Eurostat traverse une période de croissance budgétaire très limitée qui le contraint essentiellement à accroître les efforts déployés en vue d'obtenir auprès d'autres services de la Commission les ressources financières nécessaires pour entreprendre des activités statistiques en leur nom. Eu égard aux pratiques actuelles de la Commission, Eurostat ne sait pas très bien, jusqu'à un stade assez tardif, de quelles ressources financières il pourra disposer; par conséquent, il lui est difficile de planifier ses travaux. Le processus de programmation d'Eurostat précise dorénavant quelles sont les activités qui ne pourront pas être entreprises et quelles sont celles qui sont subordonnées à la disponibilité de fonds provenant d'autres sources.

Au sein d'Eurostat et de la Commission : La démission de la Commission européenne au début de 1999 et son remplacement à la fin de l'été a donné l'élan nécessaire à une réforme radicale de l'institution qui va durer plusieurs années. Durant cette période, des modifications seront apportées à la politique du personnel et aux procédures budgétaires et financières.

Audit interne : Mise en œuvre d'audits du système de contrôle interne d'Eurostat, avec pour objectif d'améliorer, si nécessaire, les procédures, la qualité de la circulation de l'information et l'organisation interne d'Eurostat. Évaluation des programmes statistiques; élaboration de cadres généraux et réalisation d'évaluations ex-ante annuelles, à mi-parcours et ex-post; préparation et exécution de plans d'étude permanente de l'activité et de rapports d'évaluation annuels; prise en compte des résultats des évaluations dans le cycle de programmation. Application du workflow à la programmation annuelle. Poursuite de l'élaboration et application dans son intégralité du système de gestion des ressources en matière d'information (IRMS) pour la préparation et l'exécution des programmes annuels. En 2001, début de l'élaboration du programme quinquennal 2003-2007.

Avec les partenaires d'Eurostat n'appartenant pas aux institutions européennes : Unification des cycles de planification des activités communautaires avec les systèmes nationaux; pleine intégration des groupes de discussion sectoriels (groupes de travail, comités, etc.) avec le CPS à des fins de planification et d'exécution des programmes; achèvement de l'initiative LEG et présentation d'une proposition de cadre de cette initiative pour l'avenir; élaboration de principes directeurs pour l'évaluation des programmes et des projets et poursuite des travaux d'analyse coût/efficacité. Développement de la coopération dans le domaine de

la formation avec les services correspondants des instituts nationaux de statistique et d'autres services administratifs des États membres. Début de la rationalisation de la structure des réunions (suivi des réunions des équipes spéciales/recommandations du CPS) et amélioration de la planification qui en résultera. Poursuite des améliorations de la qualité des réunions des États membres.

Planification d'entreprises : Révision des objectifs à court terme du Plan d'entreprises et poursuite du développement du programme Qualistat; encouragement en vue d'un plan de formation totalement intégré; application des méthodes de gestion des processus à tous les processus essentiels et mise en chantier de travaux sur la gestion des projets; amélioration de la mise en œuvre de plans de développement des unités; réalisation de l'autoévaluation pour 2001 sur la base du modèle d'excellence de la Fondation européenne pour le management par la qualité (EFQM), observation continue et suivi des améliorations à l'échelle de l'Office; analyse des sources existantes telles que les rapports sur la qualité, les enquêtes auprès des utilisateurs ou les indicateurs de performance à l'échelle de l'Office, afin de préparer de futures améliorations; préparation du prochain sondage d'opinion détaillé auprès du personnel, réexamens à intervalles réguliers dans d'autres domaines.

Gestion financière et budgétaire : La Commission passe à un système de programmation stratégique et de budgétisation fondé sur les activités. Venant s'ajouter aux résultats de la réforme susmentionnée, ce changement aura un effet significatif sur les procédures budgétaires d'Eurostat. Mise en œuvre des opérations financières prévues dans le Livre blanc de la Réforme, y compris les nouveaux workflows et les fonctions de comptabilité. Élaboration et application de nouvelles procédures en matière d'octroi de subventions à des instituts partenaires dans les États membres.

Gestion et mise en valeur des ressources humaines : La coopération entre les services nationaux de statistique et Eurostat s'étend dorénavant à la gestion et à la mise en valeur des ressources humaines, et une nouvelle équipe spéciale des ressources humaines servira de cadre à l'échange de données d'expérience sur les changements de structure et d'organisation, les problèmes dus aux compressions de personnel, l'incidence des nouvelles technologies sur le contenu et la structure des travaux ainsi que la nécessité de reconverter ou de recycler les personnels.

Activités d'autres organismes :

Fonds monétaire international (FMI) :

Le FMI a mis au point des normes pour guider les pays dans leurs activités de diffusion de données économiques et financières au public. La norme spéciale de diffusion des données (Special Data Dissemination Standard-SDDS), qui correspond au premier niveau des initiatives du FMI concernant les normes en matière de données, vise à aider les pays qui ont ou cherchent à avoir accès aux marchés financiers à fournir des données économiques et financières au public. Le système général de diffusion des données (General Data Dissemination System-GDDS) a pour but d'aider tous les pays membres à diffuser des données économiques, financières et sociodémographiques au public et fournit un cadre général pour les pays qui veulent améliorer leurs systèmes statistiques. Tant la SDDS que le GDDS devraient améliorer largement la disponibilité en temps voulu de statistiques fiables et détaillées, et la SDDS est spécifiquement

ciblée sur l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers dans la mesure où elle fournit l'information dont les intervenants sur le marché ont besoin pour mieux chiffrer les risques.

Le tableau d'affichage des normes de diffusion des données (Dissemination Standards Bulletin Board (DSBB)) fournit des métadonnées décrivant les méthodes de diffusion des données des pays qui adhèrent à la SDDS ou qui participent au GDDS. Il comporte aussi des liens hypertextes avec les sites Web nationaux des adhérents à la SDDS, qui contiennent les données réelles diffusées par les pays conformément à la SDDS. En outre, il continuera à s'enrichir de nouvelles communications succinctes sur les méthodes utilisées à mesure qu'elles pourront être affichées. Dans le cadre du programme d'amélioration du DSBB, on a commencé à élaborer un langage XML qui permettra d'échanger sans difficulté des données et métadonnées statistiques.

La nouvelle catégorie de données conformes à la SDDS qui se rapportent aux réserves internationales et aux liquidités en devises est utilisée dans les faits depuis la fin mars 2000. La période de transition pour la catégorie de données sur la dette extérieure expirera en mars 2003. Une catégorie de données relatives à la dette extérieure du secteur public a été ajoutée au GDDS dont le site a été ajouté sur le DSBB en mai 2000.

Banque mondiale :

En concertation avec le FMI, la Banque mondiale va continuer à perfectionner le système général de diffusion des données (GDDS) qui fournit aux pays des indications pour communication au grand public de données économiques, financières et sociodémographiques et un cadre de référence pour ceux qui s'efforcent d'améliorer leur système statistique. La contribution de la Banque mondiale consiste à élaborer des lignes directrices pour l'élaboration de métadonnées dans les domaines suivants : population, éducation, santé, analyse et suivi de la pauvreté. La Banque mondiale, en collaboration avec le FMI, participera à des séminaires régionaux et à la mise au point de métadonnées conformes au GDDS pour les pays participants et ses services du siège comme sur le terrain apporteront un appui technique au personnel des pays participant au GDDS.

Dans la Fédération de Russie, la Banque mondiale financera, au moyen d'un prêt accordé dans le cadre du projet d'amélioration du système statistique d'État (STASYS), les activités suivantes : i) restructuration et rationalisation du fonctionnement des services fédéraux et régionaux de statistique, création d'un mécanisme efficace de coordination interorganisations, systématisation des relations publiques avec les utilisateurs de produits statistiques. La mise en oeuvre de ce projet devrait commencer au début de 2003; ii) à titre d'accompagnement des activités statistiques officielles, élaboration de textes réglementaires et juridiques conformes à la législation de la Fédération de Russie et aux recommandations des organisations internationales, qui devrait commencer vers la fin du premier semestre de 2001. Il s'agira notamment d'élaborer et d'appliquer à titre expérimental la loi fédérale sur les statistiques qui posera les fondements juridiques de l'organisation des travaux statistiques et de la collecte des données statistiques en précisant les droits, obligations et responsabilités des personnes physiques et morales et des autorités concernant la réalisation des travaux statistiques, ainsi que les règles régissant la détermination des méthodes statistiques officielles.

La Banque mondiale apporte son concours à la réalisation de travaux sur la planification stratégique dans les services statistiques des pays en transition. Elle prévoit de financer, avec Eurostat, un séminaire sur la planification stratégique à l'intention des pays de la CEI, qui aura lieu au deuxième semestre de 2001.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants :

Le Comité concentrera ses efforts sur la coopération internationale dans des domaines aussi importants que la synchronisation des réformes portant sur les statistiques nationales, l'harmonisation des méthodes statistiques en fonction des classifications généralement utilisées et d'autres normes statistiques ainsi que la création d'un espace d'information statistique à l'échelle de la CEI. La réalisation de consensus et l'échange de données d'expérience s'effectuent par le truchement de groupes de travail spéciaux dans des domaines particuliers de la statistique, de consultations et d'échanges d'informations et de plans ainsi que de réunions sur des sujets et des questions d'actualité. Les décisions finales sur les problèmes sont prises par le Conseil d'administration des services statistiques de la CEI, qui se réunit au moins deux fois par an.

1.3 PAYS EN TRANSITION DE LA RÉGION DE LA CEE

Exposé des problèmes : Contribuer au transfert de connaissances concernant les priorités statistiques et à l'adoption, par les pays en transition de la région de la CEE, de solides programmes statistiques qui existent déjà dans les pays à économie de marché; contribuer à l'application des normes internationales dans les pays en transition de la région de la CEE; fournir à ces pays des conseils pour les aider à acquérir les caractéristiques requises des organismes statistiques de pays à économie de marché; enfin, faire évaluer, à la fois par les pays bénéficiaires et les pays donateurs, l'état d'avancement des programmes d'assistance technique mis en œuvre dans le but de faciliter la tâche des pays en transition.

Objectifs stratégiques à moyen terme : Vérifier que la création de systèmes statistiques nationaux durables répond aux priorités et besoins nationaux; déterminer la mesure dans laquelle le secteur social a été négligé alors que l'impact économique de la transition retenait toute l'attention; s'assurer que les membres sont tenus au courant de l'état d'avancement du programme CARDS (assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilité) en faveur de la partie ouest des Balkans; déterminer avec plus de précision l'assistance à apporter pour les opérations de recensement dans la région et s'assurer qu'elle l'est effectivement, étant donné l'importance décisive des données démographiques pour l'établissement d'autres estimations statistiques; veiller à ce que les activités accomplies par les pays et les organisations internationales soient coordonnées et efficaces.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :

- Le Bureau considère qu'il faut indiquer plus clairement, dans les travaux futurs envisagés par les organisations internationales, les dispositions qui ont été prises pour apporter l'assistance projetée à chacun des pays en transition.
- Il considère également que l'on ne s'efforce pas suffisamment d'évaluer si les organisations internationales répondent ou non aux besoins des utilisateurs et que la coopération entre

les organisations internationales doit être plus transparente afin que l'on puisse s'assurer que les pays en transition reçoivent le meilleur soutien dont ils ont besoin.

- Le Bureau considère aussi que le soutien apporté aux pays en transition doit être adapté aux besoins statistiques de ces pays, que ces besoins aient ou non un caractère économique ou social.
- Le Bureau appelle par ailleurs l'attention de la Conférence sur les avantages que pourrait procurer aux pays en transition l'assistance technique que leur apporterait la communauté internationale afin qu'ils puissent mettre à profit l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, s'agissant en particulier de l'apparition de nouvelles stratégies de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques.

Décision que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2001 :

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2001 à juin 2003 :

Eurostat : Groupe de travail : Groupe des politiques de coopération en statistique (pays candidats et pays de la partie ouest des Balkans), 25 et 26 octobre 2001

Eurostat : Groupe de travail : Groupe de gestion de la coopération en statistique (pays candidats et pays de la partie ouest des Balkans), avril 2002

Eurostat : Groupe de travail : Groupe directeur sur la coopération statistique de l'Union européenne avec les nouveaux États indépendants et la Mongolie, mai 2002

OCDE : Réunion d'experts des comparaisons des PPA de 2000 pour les pays de la CEI (programme réalisé sous l'égide de l'OCDE, de la Banque mondiale, de la CEI et de la Fédération de Russie), septembre 2001

Division de statistique de l'ONU : Atelier sous-régional de formation au SIG à l'intention des pays de la partie occidentale de la CEI et des États baltes, juillet 2001

Division de statistique de l'ONU : Ateliers nationaux de formation à la réalisation de recensements et au traitement des données, organisés en Arménie, en Géorgie, dans la République de Moldova et en Ukraine (second semestre de 2001 et ultérieurement).

Rapporteur : CEE

Activités et moyens au cours des deux prochaines années :

Activités de la CEE :

- a) Structurer l'ensemble des activités de programme et des réunions plénières de la Conférence de manière à tenir compte des préoccupations prioritaires des pays en transition.

- b) Apporter une assistance et fournir des conseils aux pays en transition, sous forme de prestations fournies à ces pays par le Conseiller régional en statistique de la CEE.
- c) Participer aux efforts concertés interinstitutions visant à aider les pays en transition.
- d) Réaliser, par l'intermédiaire de sa Division de statistique qui en est l'agent d'exécution, un projet CEE/PNUD dont la réalisation a été décidée vers le début de janvier 2001. Ce projet a pour but d'aider les pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI) à améliorer les statistiques dont ils ont besoin pour communiquer des données sur le développement humain, et de façon générale pour la planification et l'élaboration de politiques sociales. Il portera sur l'année 2001 et (si un examen à mi-parcours fait apparaître des résultats positifs à la fin de 2001) sur 2002 (des informations complémentaires sur les activités entreprises dans le cadre de ce projet sont présentées ci-après).

Ressources du secrétariat : importantes.

Autres activités à réaliser par la Division de statistique de la CEE mais qui ne figurent pas dans le programme de travail de la Conférence

M. Jean-Étienne Chaperon, nouveau Conseiller régional en statistique de la Division, a été nommé en octobre 2000. Il a principalement pour mission de donner aux pays membres de la CEE, et en particulier aux pays en transition, des avis de portée générale dans le domaine de la statistique et d'aider ces pays à renforcer leurs capacités dans ce domaine en vue de l'établissement de statistiques et d'indicateurs sociaux et économiques, afin de faciliter leur passage à l'économie de marché et leur intégration dans les économies européennes et mondiale. Il s'acquittera de cette mission au moyen d'entretiens bilatéraux et multilatéraux, en mettant à profit dans ce dernier cas les réunions d'experts, séminaires et ateliers régionaux et sous-régionaux. Des liaisons seront établies comme par le passé avec le programme de travail habituel de la Conférence des statisticiens européens, de même qu'avec d'autres institutions et organisations qui participent à l'activité statistique dans la région de la CEE, par exemple l'Union européenne, l'OCDE, le PNUD, le FMI, la Banque mondiale et l'OIT, notamment.

La Division de statistique de la CEE s'emploie également à réaliser un projet extrabudgétaire relatif à la notification des données sociales, qui est financé par le PNUD. Ce projet porte sur trois domaines différents mais interdépendants : i) systèmes d'observation continue du développement social et contribution à la base statistique utilisée pour l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain; ii) contribution à l'élaboration des statistiques ventilées par sexe, qui sont diffusées sur un site Web régional consacré à ces statistiques; iii) détermination de moyens de mesure statistique de la sécurité de la personne.

Activités de l'OCDE

Pays considérés : Fédération de Russie, Ukraine, autres pays de la CEI, Bulgarie, Roumanie, Slovaquie, Estonie, Lettonie, Lituanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Croatie, Bosnie, Albanie.

Méthodes de travail : Coopération technique principalement par l'intermédiaire des ateliers régionaux et de la formation à l'OCDE.

Domaines d'action prioritaires : Comptes nationaux, statistiques des prix et parités de pouvoir d'achat (PPA), indicateurs économiques à court terme, enquêtes sur l'économie non observée, enquêtes de conjoncture ou autres enquêtes sur l'évolution des tendances.

Activités : i) Poursuite des travaux destinés à améliorer la qualité des comptes de la nation grâce à une meilleure couverture de l'économie non observée; ii) fourniture d'une assistance dans le domaine des PPA pour les comparaisons de 2000; iii) poursuite des travaux tendant à améliorer les enquêtes de conjoncture dans les pays d'Europe centrale et orientale; iv) travaux visant à utiliser les résultats des enquêtes de conjoncture conjointement avec d'autres indicateurs à court terme afin de déterminer les indicateurs avancés de l'activité économique; et v) collecte de statistiques économiques à court terme sur les pays non membres à utiliser dans le cadre de l'OCDE et pour les publications extérieures. Pour toutes ces activités, l'OCDE maintient une coordination régulière avec d'autres organisations internationales.

Activités d'Eurostat : (*Thèmes 19 - Assistance technique aux pays en transition, 20 - Préparation de l'élargissement*) :

a) Travaux de méthodologie en cours

Coopération statistique dans le cadre du programme PHARE :

Les objectifs visés consistent toujours à financer, à assurer par la passation de contrats, à organiser et à mettre en œuvre au profit de 10 pays bénéficiaires candidats des activités de coopération statistique dans le cadre du programme PHARE pour :

- Intégrer progressivement leurs systèmes statistiques dans le SSE;
- Promouvoir la conformité avec l'acquis communautaire et, à titre d'application, renforcer la comparabilité avec les statistiques de l'UE;
- Affronter le problème de la fourniture de données, dont le besoin se fait de plus en plus sentir dans le cadre des négociations internationales, à différents niveaux et dans différentes circonstances;
- Renforcer les systèmes statistiques des pays PHARE sur le plan de leurs capacités institutionnelles.

À la suite de la nouvelle orientation de PHARE, un objectif accessoire non négligeable est également d'élaborer régulièrement les informations nécessaires pour contrôler la mise en conformité avec l'acquis communautaire et de mettre en place un système permettant de communiquer périodiquement des informations.

Les tâches d'assistance technique et de soutien pour l'élargissement seront globalement poursuivies de la même manière qu'au cours de l'année écoulée, mais elles iront en décroissant, car un degré plus élevé de respect des dispositions aura été obtenu. Les outils de soutien et le

support en données devraient être mis en place. Les statistiques fournies répondront à la plupart des besoins des clients.

En général, l'assistance technique est considérée comme prioritaire et son organisation est assurée par Eurostat. L'un des objectifs est d'accroître la participation des unités d'Eurostat à la coopération statistique, tout au moins en ce qui concerne les pays candidats.

Tous les crédits PHARE directement utilisés pour la coopération statistique proviennent du budget de la DG Élargissement (B5-7000); Eurostat utilise par délégation une partie de ces crédits pour les travaux exécutés à l'extérieur en sous-traitance, dont le financement dépend totalement de la disponibilité de ces crédits.

Les moyens utilisés pour parvenir à ces objectifs sont inscrits dans le contrat horizontal PHARE. Ils constituent l'objet principal des travaux d'Eurostat et comprennent :

- La participation à des groupes de travail et des cours de formation d'Eurostat;
- Le détachement de stagiaires pour un séjour de longue durée à Eurostat et dans les États membres;
- Des consultations bilatérales avec les Bureaux statistiques des États membres et des visites d'étude auprès de ces Bureaux ;
- La réalisation, avec le soutien des États membres, de projets pilotes communs visant des résultats précis, dans les domaines du nouvel acquis statistiques ou dans ceux où il existe encore des lacunes.

La programmation des activités s'appuie sur une forte approche stratégique et comprend la participation et des directives des unités d'Eurostat.

Coopération statistique dans le cadre du programme TACIS

Les objectifs visés consistent toujours à financer, à assurer par la passation de contrats, à organiser et à mettre en œuvre des activités de coopération statistique dans le cadre du programme TACIS en faveur des 13 pays bénéficiaires afin :

- De renforcer la capacité des instituts nationaux de statistique de fonctionner dans un contexte démocratique;
- D'améliorer la gestion des instituts nationaux de statistique en établissant des plans d'entreprise, des plans-cadres sur les technologies de l'information, des programmes de formation et des plans de communication;
- D'aider les services de statistique des pays participant au programme TACIS à fournir les informations statistiques nécessaires dans les domaines prioritaires;
- D'améliorer l'appui statistique à la négociation et au suivi des accords de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et les pays participant au programme TACIS.

Tous les crédits TACIS directement utilisés pour la coopération statistique proviennent du budget de la DG Relations extérieures (B7-520) et sont administrés par le Service commun des Relations extérieures. Le financement des travaux exécutés à l'extérieur dépend totalement de la disponibilité de ces crédits.

Les moyens utilisés pour parvenir à ces objectifs sont inscrits dans les contrats statistiques TACIS. Ils constituent l'objet principal des travaux d'Eurostat et comprennent :

- Au premier chef, des consultations bilatérales avec les Bureaux statistiques des États membres et des visites d'étude auprès de ces Bureaux;
- Le soutien des conseillers (semi-)résidents;
- Des actions de formation et la mise à disposition d'une documentation et d'outils d'assistance en russe;
- La fourniture d'équipements informatiques.

Un certain nombre de manuels et de recueils ont été élaborés dans le cadre du programme TACIS, notamment un manuel exposant la structure d'une loi statistique et deux recueils, l'un traitant des technologies de l'information et l'autre de la diffusion et de la tarification des données.

Les accords de partenariat et de coopération signés entre l'UE et la plupart des pays TACIS fournissent le cadre politique de la coopération TACIS. Afin de contribuer à répondre aux besoins en informations de la Commission, ce module inclura l'échange de données entre Eurostat et les pays TACIS ainsi que la production, dans certains domaines prioritaires, de publications statistiques communes.

Préparation à l'élargissement :

Les travaux sur l'élargissement progresseront à un rythme rapide en 2002. Pour les 12 pays candidats qui participent aux négociations, il s'agit d'achever le chapitre des statistiques. Les objectifs dans ce contexte resteront les suivants :

- Faciliter l'accès des pays candidats à l'acquis communautaire statistique et à des réalisations et mises à jours;
- Examiner la mise en conformité des pays candidats avec l'acquis statistique : cela comprend aussi bien les conditions de base pour produire des statistiques dans une économie de marché démocratique que le respect des règlements de l'UE relatifs aux statistiques. La possibilité de fixer des indicateurs de résultat pour évaluer la conformité des pays candidats avec l'acquis communautaire statistique va être envisagée.
- Présenter régulièrement des rapports à la Commission et au Conseil sur la conformité des pays candidats dans le domaine des statistiques; la communication de données plus détaillées s'impose dans le cas des instituts de statistique de quelques États membres;

- Soutenir le processus d'élargissement par l'apport de données statistiques : cette activité revêtera une grande importance avec l'approche des premières adhésions. Les unités d'Eurostat ont un rôle à jouer dans la fourniture de données;
- Soutenir les pays candidats et les encourager à fournir des services statistiques à leurs autorités politiques nationales dans leur pays. Cela renforcera également l'organisation et la réputation du système statistique au sein des pays candidats.

La coopération statistique est une activité continue, qui doit servir les priorités de l'élargissement. La programmation stratégique des activités de coopération et l'orientation stratégique des services statistiques des pays candidats doivent donc être renforcées et axées sur l'élargissement.

L'intégration déjà bien avancée des systèmes statistiques des pays candidats aux groupes de travail et activités d'Eurostat se poursuivra en 2002 pour l'ensemble des 13 pays. Cette activité dépendra cependant de l'apport de fonds suffisants par PHARE ou d'autres sources.

En 2002, certains domaines clefs des statistiques de plusieurs pays candidats devraient être pleinement comparables à ceux des États membres. Plusieurs programmes PHARE nationaux en cours devraient fournir les ressources financières nécessaires à cet effet.

Les travaux préparatoires relatifs à la surveillance de la mise en conformité des pays candidats avec l'acquis communautaire statistique deviendront une opération courante. La mise en place d'un système de présentation régulière de rapport sera achevée.

La maintenance d'un système de suivi, y compris une base de données opérationnelle sur le degré de conformité des différents pays, deviendra une opération régulière.

Pour la quasi-totalité des opérations, la contribution active des pays candidats est indispensable. Le programme PHARE géré par la DG Élargissement fournit les moyens nécessaires pour que cette contribution soit possible. Dans presque tous les cas, les opérations ne peuvent être menées à bien que si ce programme fournit des fonds suffisants pour les statistiques.

C'est aux pays candidats qu'il incombe de suivre en permanence la dynamique de l'acquis statistique. Cela nécessite une forte participation aux travaux accomplis dans le cadre du SSE et il n'est guère probable que toutes les ressources nécessaires seront débloquées. Tous les pays candidats devront donc se concentrer sur des domaines prioritaires dans lesquels ils rencontrent le plus de difficultés pour se mettre en conformité.

De surcroît, toutes les unités d'Eurostat devront contribuer davantage à la surveillance de la mise en conformité au jour le jour. Or, pour bon nombre d'entre elles, les ressources dont elles disposent se trouvent déjà fortement sollicitées pour satisfaire à des priorités politiques.

b) Activités nouvelles :

Coopération statistique dans le cadre du programme PHARE

Il convient de noter que cette coopération devrait s'étendre d'ici 2001 à une série de nouveaux pays bénéficiaires de la partie ouest des Balkans, ce qui élargira sensiblement la portée et la gestion financière de la coopération statistique.

Programme de coopération CARDS (Aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation) dans les Balkans

Planification initiale et préparatifs en vue de la mise en application du programme CARDS qui pourrait commencer en 2001.

Coopération statistique dans le cadre du programme TACIS

Les nouvelles activités statistiques prévues dans le cadre du programme TACIS concernent la production de rapports de pays (sur l'état d'avancement des statistiques) et l'organisation d'ateliers par thèmes, par exemple les classifications, les statistiques de l'environnement ainsi que la planification et la programmation.

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU :

Gestion d'un projet financé par le FNUAP à l'appui du renforcement des capacités statistiques au Kirghizistan, au Tadjikistan et au Turkménistan.

Gestion d'un projet financé par le FNUAP à l'appui du renforcement des capacités des pays de la partie occidentale de la CEI et des États baltes (Arménie, Bélarus, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Lettonie, Lituanie, République de Moldova et Ukraine). Il est notamment prévu, dans le cadre de ce projet, d'organiser un atelier sous-régional de formation à l'organisation des recensements (avril/mai 2001), un atelier sous-régional de formation au traitement des données (Ukraine, juin 2001), un atelier sous-régional de formation au SIG (en principe en juillet 2001) et une formation au niveau national à l'organisation des recensements et au traitement des données, en Arménie, dans la République de Moldova et en Ukraine.

Fonds monétaire international (FMI)

Programme d'assistance technique aux pays en transition concernant les statistiques macroéconomiques (statistiques de la balance des paiements, de la position extérieure globale, de la dette extérieure, des réserves internationales ou des finances publiques, statistiques monétaires et bancaires, statistiques des prix ou du commerce extérieur, et comptes nationaux trimestriels) : i) missions sur le terrain de deux à trois semaines; ii) séminaires et ateliers nationaux et régionaux et cours de formation à l'Institut multilatéral de Vienne ou à l'Institut du FMI à Washington; iii) services de conseillers résidents en statistique du FMI dans plusieurs secteurs (Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie et Ukraine).

Banque mondiale

Les programmes de la Banque mondiale sont principalement à long terme et de portée globale. Les projets visent à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux en améliorant l'infrastructure statistique et en modifiant les méthodes et modes de collecte, de traitement, de transmission, de partage et de stockage des données, ainsi qu'à permettre aux pays d'établir les indicateurs socioéconomiques nécessaires pour l'élaboration des politiques et la lutte contre la pauvreté. La Banque mondiale a ou prépare actuellement des projets dans la région de la CEE, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans la Fédération de Russie, en Lituanie, en Ouzbékistan, dans la République de Moldova et en Ukraine. Des nouveaux projets pourraient démarrer dans plusieurs pays en transition durant la période comprise entre juillet 2001 et juin 2003. Il est également envisagé d'entreprendre des activités régionales d'assistance technique financées par le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités en statistique.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants :

Le CEI-STAT fournit une assistance technique, consultative et méthodologique aux pays membres de la Communauté d'États indépendants en vue de promouvoir l'échange d'informations dans le cadre de la Communauté.

1.4 RELATIONS AVEC DES PAYS HORS DE LA RÉGION DE LA CEE (NOTAMMENT DES PAYS DE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE)

Exposé des problèmes : Contribuer au transfert de connaissances concernant les priorités statistiques et à l'implantation dans les pays hors de la région de la CEE de solides programmes statistiques existant dans les pays à économie de marché de la CEE; contribuer à l'application de normes internationales dans les pays hors de la région de la CEE; et fournir à ces pays des conseils pour les aider à acquérir les caractéristiques requises des organismes statistiques de pays à économie de marché.

Objectifs stratégiques à moyen terme : Faire en sorte que les activités entreprises par les pays et les organisations internationales et supranationales en vue d'atteindre les trois objectifs ci-dessus se déroulent de manière coordonnée et efficace. Examen périodique, par le Bureau de la Conférence et par celle-ci à sa réunion plénière, des modalités de transfert et/ou d'utilisation efficaces de l'expérience statistique des pays membres de la CEE au bénéfice de pays hors de la région de la CEE.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants : Néant.

Décision que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2001 :

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2001 à juin 2003 :

Eurostat : Équipe spéciale sur MEDSTAT, 13 et 14 septembre 2001

Eurostat : Groupe de travail sur la coopération statistique avec les pays en développement, 12 et 13 décembre 2001

Eurostat : Groupe de travail sur la coopération statistique avec les pays en développement (une ou deux réunions par an).

Eurostat : Équipe spéciale sur MEDSTAT, deux fois par an, en mai et en septembre.

Eurostat : Groupe de travail sur la mesure de la pauvreté, une fois par an, en avril.

Eurostat : Groupe de travail sur PARIS21, une fois par an, en mai.

Eurostat : Équipes spéciales et séminaires spécialisés.

OCDE : PARIS21 - Ateliers régionaux à travers le monde.

OCDE : PARIS21 - Réunion annuelle du Consortium, 4 et 5 octobre 2001.

OCDE : Atelier sur le nouveau manuel OIT-CEE des indices des prix à la consommation, à l'intention des pays de la région de la CESAP, juin 2001.

OCDE : Troisième atelier commun ABD-OCDE-CESAP sur les enquêtes de conjoncture, à l'intention des pays de la région de la CESAP, novembre 2001.

OCDE : Atelier sur les analyses cycliques et les indicateurs prévisionnels, à l'intention des pays de la région de la CEPALC, décembre 2001.

Rapporteur : CEE

Activités et moyens de juillet 2001 à juin 2003 :

Activités de la CEE : Transférer des connaissances et des données d'expérience utiles acquises dans le cadre du programme de travail de la Conférence, qui présentent un intérêt pour les pays en développement (par exemple, dans des domaines comme les recensements de la population et des habitations et les statistiques de l'environnement), notamment par le biais de rapports soumis à la Commission de statistique et par d'autres moyens; aider Eurostat dans les activités qu'il entreprend au titre de son projet MEDSTAT, et en particulier dans le domaine prioritaire des statistiques des migrations internationales (voir la liste des activités d'Eurostat ci-après).

Ressources du secrétariat : Minimales

Activités de l'OCDE :

a) Coopération technique avec la Chine, les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est et les grands pays d'Amérique latine dans divers domaines de la statistique économique.

(D'autres activités menées par l'OCDE en dehors de la région de la CEE sont exposées dans les activités de programme 3, 4 et 5).

b) L'OCDE abrite les bureaux et assure le secrétariat du **PARtenarIat** Statistique au service du développement à l'aube du **XXI**e siècle. Le Consortium **PARIS21** a été lancé à l'issue d'une réunion d'experts confirmés de l'ONU, de l'OCDE, de la Banque mondiale, du FMI et de la Communauté européenne, consacrée au renforcement des capacités statistiques, qui a eu lieu en novembre 1999. Les organisations statistiques du monde entier ont été invitées à adhérer au Consortium et à participer à ses équipes de travail. Le consortium compte actuellement une centaine de membres.

Les équipes de travail étudieront les moyens d'asseoir les cadres directifs, en particulier les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, sur des systèmes statistiques nationaux qui fournissent des informations et des indicateurs sur les politiques arrêtées et les mesures de surveillance. Le Consortium a pour but d'aider les pays à élaborer, dans le domaine de la statistique, une stratégie qui réponde à la fois aux besoins à court terme des cadres directifs et à l'objectif à plus long terme de création de systèmes statistiques durables, grâce en partie à l'élaboration de plans stratégiques pour le développement des statistiques.

Activités d'Eurostat : (*Thème 21 - Coopération technique avec les pays tiers*) :

Travaux de méthodologie en cours :

Voir 3. Activités nouvelles...

Priorité à l'intégration régionale : Dans ce nouveau cadre, poursuite de la coopération avec des pays non membres, la priorité étant donnée à la perspective régionale et au maintien d'un lien étroit et direct entre les initiatives dans le domaine de la statistique et les programmes de plus grande envergure qui ont des objectifs politiques, économiques et sociaux.

Priorités thématiques : Une attention particulière sera accordée à la formation et au renforcement institutionnel des systèmes statistiques régionaux et de leurs composantes nationales, dans le but d'inscrire l'ensemble des initiatives dans une perspective à long terme et de leur assurer le maximum d'efficacité. La planification et la programmation pluriannuelles des activités statistiques deviendront prioritaires, et les expériences de l'UEMOA et de la SADC seront étendues à d'autres régions.

Priorité sera donnée à deux domaines de coopération : le commerce extérieur et les statistiques sociales. Il s'agira dans le premier cas de créer les conditions d'un véritable partenariat dans les relations commerciales entre les pays et les régions et de créer les infrastructures indispensables pour mesurer les incidences et les conséquences des projets d'union douanière entre les diverses zones économiques.

La place primordiale donnée à la lutte contre la pauvreté jusqu'à ce que celle-ci ait disparu se traduira par l'accélération de la mise en place du programme-cadre pour mesurer la pauvreté et l'impact des programmes de coopération entrepris dans ce domaine au niveau communautaire. Les conclusions des expériences pilotes menées dans les deux pays d'Afrique subsaharienne

feront en particulier l'objet d'un large débat et serviront de point de départ pour l'application généralisée d'un système intégré de mesure de la pauvreté dans toute la région.

À un niveau plus technique, des solutions définitives vont être trouvées en vue de mettre un terme à la fragilité et à la dépendance excessive liées à la mise au point et à la maintenance de logiciels appartenant à Eurostat (Eurotrace, ERETES).

Enfin, Eurostat va continuer à mettre à profit son expérience et ses connaissances spécialisées pour élaborer des programmes statistiques permettant de mesurer l'intégration régionale et d'en suivre l'évolution. Au niveau des divers secteurs géographiques, il va entreprendre les travaux suivants :

Pays méditerranéens : Évaluation de l'état d'avancement des sous-programmes. Le rapport sur l'exécution du programme MEDSTAT I va être établi sur la base, principalement, des critères suivants :

- Progrès dans l'harmonisation des données (indicateur : nombre de pays partenaires méditerranéens qui appliquent maintenant les mêmes définitions, notions, classifications et méthodes d'enquête)
- Niveau de satisfaction des utilisateurs de statistiques euro-méditerranéennes : départements de la Commission, FEMISE, hommes politiques (indicateurs : résultat de l'enquête concernant les publications sur papier, statistiques sur la consultation de données électroniques)
- Régularité des échanges entre les partenaires communautaires et méditerranéens (indicateur : statistiques de l'utilisation des moyens d'échange)
- Influence des partenaires méditerranéens sur les systèmes statistiques des pays (indicateurs : protocoles d'accord signés entre les services de statistique et les ministères, nouveaux types de relation avec les médias, les conférences de presse par exemple).

De plus, les participants au programme seront encouragés à procéder systématiquement à des évaluations internes (indicateur : mise à jour constante des résultats affichés pour tous les sous-programmes).

Cette rigueur dans la mise en œuvre sera associée à une plus grande souplesse grâce à la création de groupes ou de projets sous-régionaux.

Les échanges de vues sur MEDSTAT II seront menés à leur terme et déboucheront sur une proposition financière acceptée par les diverses parties prenantes.

Au niveau bilatéral, les programmes destinés à compléter MEDSTAT pour la Palestine, le Liban, la Syrie et la Jordanie seront en cours de réalisation, l'accent étant mis sur l'amélioration de la capacité des systèmes statistiques.

Pays ACP :

- COMSTAT II : Mise en œuvre du programme : préparation en vue de l'organisation d'une formation statistique dispensée dans les pays lusophones, premiers cours de formation permanente.
- UEMOA :
 - Mise en œuvre du programme PARSTAT; installation d'ERETES dans huit pays.
 - Financement et mise en œuvre d'un programme d'amélioration des statistiques de base.
 - Mise en œuvre du programme statistique pluriannuel.
- CEDEAO :
 - Poursuite du programme de lancement.
 - Préparation d'un programme pluriannuel.
- CEMAC :
 - Descriptif d'un programme de coopération analogue à celui de l'UEMOA.
 - Recherche d'un financement.
- COMESA : Poursuite des activités conformément au programme de travail annuel.
- PALOP : Poursuite du projet PALOP II. Amélioration des capacités statistiques et adoption de classifications harmonisées.
- AFRISTAT : Mise en œuvre d'un programme PROSMIC complémentaire.
- DIAPER : Adoption du financement d'un programme destiné à mesurer la production céréalière et la commercialisation des produits agricoles.
- SADC, CAE, LESOTHO (activités de formation) : Poursuite des activités conformément au calendrier de mise en œuvre.
- CAE :
 - Base de données.
 - Achèvement des travaux, évaluation.
 - Nouveau projet : renforcement des capacités statistiques.
- SADC : Indice des prix - Année 1.

- EMCAP : Soutien au système statistique nigérian.

STATMAD :

- Évaluation provisoire du soutien à l'INSTAT.
- Poursuite.

Pays d'Asie et d'Amérique latine :

- Chine : Poursuite et achèvement du programme de coopération, évaluation des résultats sur la base du descriptif.
- MERCOSUR : Participation active à un programme d'harmonisation et de développement statistique avec le MERCOSUR et le Chili.
- Inde :
 - Mise en place et financement d'un programme de coopération.
 - Attribution d'un marché sur la base du rapport d'identification de 2000.
- Bangladesh : Mise en œuvre du programme selon le descriptif.
- Pakistan : Attribution d'un marché pour les statistiques des prix et les statistiques du commerce extérieur.
- Amérique latine :
 - Détermination des domaines prioritaires.
 - Reprise de la coopération avec le Pacte andin.

Objectifs prioritaires des travaux de méthodologie :

Activités nouvelles :

Organisation et externalisation :

L'enjeu pour 2001 consistera notamment à définir et appliquer avec succès l'organigramme le plus efficace pour la réalisation d'activités de coopération dans le domaine statistique. Cet organigramme tiendra en compte des décisions de la Commission concernant la restructuration des départements des Relations extérieures ainsi que des nouvelles procédures administratives et budgétaires et dépendra de la stratégie de coopération statistique établie par Eurostat pour l'ensemble de l'Europe. L'externalisation de certaines activités sera suivie de près et encadrée.

Déroulement des opérations : L'application dans les faits de cette stratégie sera institutionnalisée : les orientations et priorités de la Commission seront transposées dans des programmes concrets structurés, des accords définiront les conditions de partenariat entre Eurostat et le système statistique européen, et les instruments et modalités de coordination avec les départements de la Commission européenne et les organisations internationales seront indiquées. Les programmes de coopération seront unifiés sur la base d'une base de données documentaires se rapportant aux outils auxiliaires et modules sectoriels (commerce extérieur, comptes nationaux, etc.) et, parallèlement, les modalités de surveillance et d'évaluation indispensables pour en mesurer le degré d'avancement seront définies. Eurostat, qui s'est vu confier la réalisation du projet, sera chargé de la coordination avec les départements de la Commission européenne, tandis que la coopération avec les organisations internationales sera assurée par des groupes de travail créés à cet effet : Initiative PARIS21, Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique, Groupe de travail du CAD sur les indicateurs de la pauvreté, réunions dans le cadre du forum du Programme spécial pour l'Afrique.

Activités d'autres organismes :

PARIS21. Les activités du Consortium vont consister essentiellement, dans un premier temps, à organiser des ateliers régionaux afin d'aider les pays à élaborer les programmes nécessaires pour établir un descriptif de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Les ateliers et les programmes nationaux qui en résulteront aideront les pays à tirer le meilleur parti des données existantes en réunissant les décideurs et les statisticiens afin qu'ils déterminent ensemble les besoins d'information immédiats et à plus long terme pour définir une politique conforme aux stratégies de lutte contre la pauvreté, et en suivre l'application. Le projet a pour but de fournir aux pays en développement les ressources dont ils ont besoin pour élaborer une stratégie séquentielle dans le domaine de l'information afin de créer des capacités durables à plus long terme.

Le site Web de **PARIS21** (www.paris21.org) constitue pour le Consortium un moyen de dialogue et d'échange d'informations.

Personne à contacter : Mme Mary Strode, OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cédex 16, France. Tél. : +33 1 45 24 90 95, Télécopie : +33 1 44 30 61 46, courrier électronique : contact@paris21.org

Fonds monétaire international (FMI) :

Fourniture d'une assistance technique aux pays membres dans les domaines suivants : finances publiques, balance des paiements, position extérieure globale, dette extérieure, réserves internationales, statistiques monétaires et bancaires, commerce international, statistiques des prix, et comptes nationaux. Formes d'assistance : i) missions sur le terrain de deux à trois semaines; ii) services de conseillers en statistique résidents du FMI (financés par les ressources propres du FMI, le PNUD et le compte administré au nom du Japon pour le financement de certaines activités); iii) séminaires, ateliers et cours de formation à l'Institut du FMI, à l'Institut multilatéral de Vienne, à l'Institut régional de formation du FMI à Singapour et à l'Institut africain commun (Abidjan), dans le cadre du Programme régional de formation dans les Émirats arabes unis ainsi que dans divers pays hôtes

Banque mondiale :

Le Tchad, la Gambie, la Mongolie, le Népal, les Philippines, les pays de la SADC en Afrique ainsi que les pays participant au programme régional d'enquêtes auprès des ménages (MECOVI) en Amérique latine devraient, dans les deux prochaines années, bénéficier chacun d'une assistance technique pour le renforcement des capacités statistiques, qui serait financée par des dons et des prêts.
